



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### Procès-verbal no 04 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 22 juin 2017 à 20h00  
A « l'arennaz », collège de Rennaz

---

**Présidence :** M. Florian Dutoit

**Sont présents :** A l'appel :  
34 membres présents sur 43 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

Mme Marie-Noëlle Fahrni, boursière

---

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016
4. Admissions - démissions
5. Communications municipales
6. Préavis no 08/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2016
7. Nomination du président  
Nomination des vice-présidents  
Nomination des scrutateurs  
Nomination de l'huissier  
Nomination dans diverses commissions
8. Divers et propositions individuelles

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, Mme Marie-Noëlle Fahrni, boursière et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 34 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Christine Allamand, Marika Ashani, Ruby Bakshi Khurdi, Karin Boismoreau, Marielle Girardoz, Evelyne Lüthi, Helena Mayor, Silvija Tileva et M. Michel Mingard

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 34 membres avec le Président, soit 33 votes à main levée et 34 votes à bulletin secret.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le point 7 "Préavis N°9 concernant la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac – ASPIHL est supprimé. En effet, la commission ad hoc n'a pas été en mesure de rendre son rapport pour ce conseil général pour des raisons de disponibilité de ses membres. D'autre part, la commission a sollicité une rencontre avec les commissions des autres communes concernées.

L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

6. Préavis no 08/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2016
7. Nomination du président  
Nomination des vice-présidents  
Nomination des scrutateurs  
Nomination de l'huissier  
Nomination dans diverses commissions
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est adopté par **32 oui, 0 non et 1 abstention**, tel que modifié

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

## **4. Admissions – démissions**

L'Assemblée prend note de la démission en début d'année de Mme Béatrice Vaudroz pour raison de santé.

Il y a une nouvelle admission : Mme Valérie Légeret.

Après les démissions et admissions, l'Assemblée se compose de 35 membres avec le Président, soit 34 votes à main levée et 35 votes à bulletin secret.

## **5. Communications municipales**

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

#### ➤ *Route de Noville*

A cause du chantier, un bouchon s'est créé dans la conduite d'eau qui a lâché, ce qui a engendré des conséquences désagréables pour les personnes du quartier. L'eau a dû être coupée pour pouvoir faire les réparations.

En raison de la construction du garage, l'eau de la nappe phréatique doit être pompée. Elle passe par des bennes filtrantes, puis elle est déversée dans le canal.

Par mesure de sécurité, la route a été fermée par la Municipalité pour éviter tout effondrement du terrain. Celui-ci a été consolidé par un certain nombre d'encrages.

#### ➤ *SDIS (Service Défense Incendie et Secours) du Haut-Lac :*

M. Yves Dubuis a été nommé comme nouveau commandant au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### ➤ *Police :*

La « gendarmerie mobile » stationne une fois par mois devant la Maison de Commune et au Centre Riviera, selon l'horaire affiché au Pilier public.

## **M. Gérald Dumusc, Municipal**

### ➤ *Place multisport pour les jeunes :*

Le terrain est terminé et répond aux attentes. Les travaux se sont passés sans encombre. Un panneau d'utilisation va être mis en place avec des explications pour tous, pour que chacun respecte ces lieux et les autres utilisateurs, avec priorité aux habitants de Rennaz.

### ➤ *La route du village :*

Concernant la modération du trafic, le dernier secteur qui doit être légalisé avec le coussin berlinois ne répond pas aux attentes. L'entreprise doit y apporter des améliorations conformes pour finaliser le projet de légalisation.

Comme répondu à la Commission de l'aménagement du village, les plans de circulation sont en phase de finalisation. Ces plans seront ensuite envoyés pour consultation au service du Canton de Vaud pour approbation. Le projet de modération du trafic sera certainement présenté à la prochaine séance.

L'aménagement du village commencera après les travaux de la route RC 726, soit l'accès à l'hôpital. L'idée est de profiter des travaux pour décourager le passage du trafic à travers le village.

En réponse de M. Dominique Weber qui demande en raison du chantier de la Route de Noville s'il est possible de limiter la vitesse des camions sur la route des Maillets, M. Gérald Dumusc répond que malheureusement ce n'est pas possible de modifier une limitation de vitesse sur les routes AF sans raison valable et sans passer par une légalisation auprès du service au Canton de Vaud. La Municipalité va encourager le promoteur à tenir ses objectifs.

## **Mme Muriel Ferrara, Municipale**

### ➤ *Les forêts :*

En février, les lisières de forêt ont été nettoyées pour permettre aux agriculteurs d'exploiter au mieux leur parcelle et d'entretenir la bande d'herbe le long de leur champ. A la forêt du Marais-Rond, 300 plans de sapin de Noël ont été plantés.

### ➤ *Les déchets :*

La nouvelle benne à verre a été installée. Si de gros éléments vitrés sont cassés, il faudra attendre les déchets encombrants.

Pour la benne à papier, elle déplore le nombre d'incivilités constaté chaque lundi par l'employé communal.

Concernant la mise à l'enquête pour l'agrandissement de la Satom qui a été déposée à Villeneuve, aucun retour n'est connu pour savoir s'il y a eu des oppositions.

### ➤ *La police des constructions :*

La construction de HRC (Hôtel Riviera Chablais) suit son cours. Le maître de l'ouvrage garde la Municipalité informée des avancées des travaux.

Pour le para-hospitalier, les travaux débuteront en septembre afin de se calquer sur le calendrier de HRC (Hôpital Riviera Chablais). L'entreprise Steiner prendra contact avec les riverains pour les tenir informés de planning des travaux et de l'installation du chantier.

Les « Street box » créent des problèmes. La police des constructions a dû intervenir plusieurs fois. Il semblerait qu'il y ait en attente des demandes de plantations de cannabis, en raison des nouvelles normes sur le THC. Une demande doit être déposée auprès de la Commune et de la Police de Sureté pour réaliser ce genre de projet.

Pour information, il a été constaté que lors de la mise à l'enquête, les oppositions sont souvent déposées par l'intermédiaire d'un avocat. La Municipalité doit par ce fait demander des avis de droits, ce qui entraîne des frais conséquents. Ceux-ci ne sont pas couverts par le permis actuel. Il faudra revoir ses émoluments lors de l'établissement du futur PGA (Plan général d'affectation).

La Commune a fait appel à M. Schneeberger qui travaille également pour la Commune de Roche pour les soutenir dans la surveillance des multiples chantiers sur le terrain communal.

### ➤ *PPA Les Cornettes :*

Rien de nouveau, le dossier est toujours au Tribunal cantonal.

## **M. Fabio Lecci, Municipal**

### ➤ *Le social :*

Concernant les EMS, il y a 12 projets de constructions en étude pour la région de Lavey-Les-Bains à Vevey. Les priorités ont été données à l'agrandissement de l'établissement d'Aigle et l'extension de celui de Bex. Pour la fondation des Maisons de retraites du Chablais, les trois structures d'Aigle, Bex et Diablerets sont bénéficiaires. Ayant suivi un cours sur le financement, il constate que sur l'ensemble c'est une structure complexe avec des coûts énormes, dont la charge pour les patients est conséquente.

Pour l'ARASAPE (Association Régionale d'Action Sociale pour le district d'Aigle et Pays-d'Enhaut), un nouveau directeur M. Galeano a été nommé et a pris ses fonctions.

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) a fêté ses 10 ans. La vision du futur de cette structure est inquiétante. Le désir d'étendre sur plusieurs années leurs prestations pour arriver à proposer une place d'accueil pour chaque enfant domiciliée au Canton est utopique, voir inutile. Cela signifierait une explosion de coûts pour chaque commune.

La nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre de la commission consultative des Enfants du Chablais, un comparatif complet sera fait sur cette nouvelle version de la loi, afin de prendre les mesures nécessaires.

### ➤ *Les écoles :*

Le directeur, M. Gavillet, prend sa retraite en octobre. Le Canton a présenté à la Commission consultative des dossiers pour le nouveau directeur. Aucune décision n'a été prise à ce jour, mais une information ne tardera pas, car le passage de témoin commencera dès la rentrée scolaire.

Le transport des élèves pour la rentrée a été étudié à plusieurs reprises. Il n'a pas été facile de coordonner les instructions du Canton, les demandes des transporteurs et les horaires des établissements du cercle.

Il y a urgence concernant les discussions pour le nouveau collège. Aucune classe de libre pour l'année prochaine ! Un Comité de soutien s'est formé et il invite toutes les personnes intéressées à soutenir le projet : [www.oui-au-collège.ch](http://www.oui-au-collège.ch)

Concernant l'accueil préscolaire, les garderies, les crèches et les haltes-jeux ont un très bon taux de remplissage et les comptes sont bons. La demande s'accroît chaque année et de nouvelles structures sont envisagées. A Rennaz, une crèche sera réalisée à l'Espace Santé.

A l'UAPE (Unité d'Accueil Parascolaire pour les élèves), douze nouvelles places sont en création à côté du collège de Pré-Clos à Roche.

M. Fabio Lecci a effectué une visite surprise à la cantine du Collège Lac de Villeneuve. Il a été étonné de voir peu d'élèves manger. Il constate que le lieu n'est pas très convivial. Les repas servis étaient satisfaisants. Un point sera mis au prochain ordre du jour de la Commission consultative.

### ➤ *Animations du village :*

La participation à « l'Enfer du Chablais » était importante. Une très belle réussite ! Il félicite les organisateurs.

Le Comité d'organisation de la fête du Village 2017 est au taquet depuis le début d'année pour que cet événement soit une réussite. Mme Coraline Borloz donnera quelques informations à la fin de la séance.

Pour conclure, il souhaite plein succès à la nouvelle gérante du restaurant de l'Ecusson Vaudois, Mme Beleubre.

## **M. Charly Monnard, Syndic**

### ➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Pour donner suite à des changements sur les évacuations des eaux claires et de l'organisation du parking visiteurs, et par rapport aux oppositions de la première mise à l'enquête, la Municipalité a exigé une mise à l'enquête complémentaire pour ces changements.

Le remboursement de la somme prêtée par le Canton pour la construction du Canal de Pra-Riond n'a pas encore été versé, car le bouclage des comptes n'est pas terminé. Deux factures doivent encore être transmises, malgré de multiples rappels.

➤ *Zone para-hospitalière :*

Le début des travaux est prévu pour le 20 août 2017.

Il est à noter que le concept d'une « maison de soins » sera mis en place, afin de trier les malades ou blessés pour désencombrer les urgences.

➤ *Bus VMCV (Villeneuve – Montreux – Clarens – Vevey) :*

Les bus n'auront pas de ligne aérienne. La Municipalité s'est battue pour ce choix. Les véhicules circuleront par ligne aérienne jusqu'à Villeneuve, puis un système de batterie prendra le relais jusqu'à Rennaz.

➤ *COORIDAT (Coordination intercommunale du développement et de l'aménagement du territoire) :*

C'est un nouveau groupe de travail des trois communes Villeneuve, Noville et Rennaz, un organe de travail pour la gestion des surfaces communales. Ce groupe doit rendre un rapport d'activité auprès du Conseil général. Il est financé par le budget. Le but est de se faire entendre par rapport à la Riviera, car il faut être fort et crédible pour la création d'un site stratégique sur Villeneuve (gare et zone industrielle), les Fourches et HRC (Hôpital Riviera Chablais). Le Canton exige de se structurer par région.

➤ *Révision du PGA (Plan général d'affectation) :*

Une séance avec la commission d'urbanisme est prévue pour la révision du plan général d'affectation. Ce dossier touchera tous les propriétaires. Il faut noter que Rennaz est une des rares communes à ne pas devoir dézonner des surfaces à construire. C'est un effet positif du PAC 313 qui concerne l'hôpital et le para-hospitalier.

➤ *Administration :*

Une demande a été faite à la Commission de gestion pour accorder une augmentation de 20%, hors budget 2017, du taux de travail de Mme Béatrice Gutmann, afin de seconder le greffe.

Un projet de mise en place de tablette pour la Municipalité est en cours.

➤ *Fusion Villeneuve-Rennaz :*

Tiré d'un courrier du Canton en réponse à Villeneuve, M. Charly Monnard informe l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de retirer formellement le préavis sur la fusion des deux communes. Les municipalités ont la possibilité de déposer un préavis qui sera accepté par leur conseil respectif et finalement de ne pas le mettre en œuvre. En conséquence, les deux municipalités unanimes ont décidé de prendre un délai de réflexion et suspendre pour l'instant le lancement des études et des crédits qui ont été votés dans les deux Conseils.

➤ *Contribuables frauduleux :*

Une opération de recherche des contribuables va être lancée pour régulariser les situations où les personnes trichent en se déclarant faussement habitants dans d'autres cantons ou à l'étranger, mais étant résidents sur la Commune. Ces personnes seront mises en demeure et auront un délai pour régulariser leur situation, et ensuite il y aura dénonciation.

➤ *Les Fourches :*

La situation reste un immense problème. Pour des raisons de santé, le syndicat s'est séparé de son géomètre. Certains travaux vont pouvoir s'accélérer. La modification du Plan d'affectation des Fourches ne concerne pas Rennaz, zone de la Jonnaire. Toutefois, une mise à l'enquête devra quand même être faite.

## **6. Préavis no 08/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2016**

La lecture du rapport est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Yvan Burnier. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

En réponse à Mme Jacqueline Reymond demandant un éclaircissement sur la notification des commandements de payer en hausse, notamment sur l'augmentation des mises à ban sur la parcelle McDonald, M. Pierre-Henri Légeret explique que lors d'une mise à ban sur une propriété, il est possible de facturer des frais pour un montant de CHF 50.-.

Le Président passe en revue les comptes d'exploitation et le bilan point par point. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point 21.401.3 : impôts complémentaires immeubles

En réponse à Mme Jacqueline Reymond sur la différence budgétisée, Mme Marie-Noëlle Fahrni explique qu'il n'est pas possible de connaître en avance les transactions de vente.

Point 352.314.2 : entretien chalet du cimetière

Pour répondre à Mme Jacqueline Reymond, M. Gérald Dumusc transmet que les tavillons du chalet doivent être refait, mais que l'artisan était malade. Le travail a été reporté au budget 2017.

Point 43.314.1 : Entretien du réseau routier

M. Gérald Dumusc apporte un complément en précisant que le retour des dépenses thématiques sera probablement de 100%, mais il n'est pas possible de le prévoir à l'avance au budget.

Point 46.351 : ECF canal du Haut-Lac, participation

A la question de Mme Jacqueline Reymond sur le montant budgétisé, M. Charly Monnard explique que ce canal du Haut-Lac n'est pas le même que Pra-Riond. Il partira de Roche, courra le long de la H144, suivra le long des deux routes vers la forêt du Marais-Rond en direction de Noville, puis se jettera au lac. C'est le prochain gros chantier. Le montant concerne la participation à l'étude du projet. Suite à la mise à l'enquête, un certain nombre d'oppositions ont dû être traitées.

Point 61 : corps de police

M. Maurice Borloz partage l'information lu dans la presse concernant l'évolution de la police vaudoise. L'audit de la Cour des comptes sur l'organisation et le système de financement de la police coordonnée aboutit à des résultats mitigés. La Cour des comptes émet cinq recommandations visant à corriger ce qu'elle considère comme des erreurs de jeunesse d'une réforme complexe et de grande ampleur.

Points 81.312 et 81.435 : services des eaux

M. Maurice Borloz résume la situation depuis 2005, avec une perte CHF. 80'000.--. Il demande un développement de la situation. M. Charles-Henri Légeret explique que les recherches continuent. M. Willi Bachmann, ex-municipal, a changé tous les compteurs d'eau dans le village, une analyse va pouvoir être faite. Pour rappel, tout le réseau a été contrôlé. Des fuites aux bornes hydrantes ont été constatées dans la zone des Fourches. L'aide de M. Schneeberger a été sollicitée pour s'attaquer à ce problème.

M. Charly Monnard apporte une rectification sur le rapport de la Commission de gestion et finance point 21.410 Patentes, à la page 3. C'est les redevances sur les alcools qui ont fortement augmenté. La redevance de Romande Energie est liée à la consommation de la commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **33 oui, 0 non et 1 abstention**.

M. Charly Monnard remercie l'assemblée pour sa collaboration et sa confiance.

## **7. Diverses nominations pour la nouvelle année législative**

Nomination du président :

A la présidence est proposé M. Florian Dutoit.  
Il est réélu **par acclamation**.

Nomination des vice-présidents :

A la vice-présidence est proposé MM : Yvan Burnier et Vincenzo Santagata.  
Ils sont réélus **par acclamation**.

Nomination des scrutateurs :

Les scrutateurs sont élus **par acclamation** pour 1 année du 01.07.2017 au 30.06.2018 :

Scrutateur : Mme Thérèse Raja (Geertruda Maria)  
Scrutateur : M. Walter Müller  
Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi  
Suppléante : Mme Evelyne Lüthi

Nomination du huissier :

Comme huissier est réélu **par acclamation** M. Patrice Dumusc.

Commission de gestion et des finances :

La Commission ayant été modifiée en début d'année, le bureau propose de ne pas faire de changement.

La Commission est réélue et se compose:

1<sup>er</sup> membre : M. Yvan Burnier  
Membre : Mme Marika Ashani  
Membre : M. Walter Müller  
Membre : M. Vincenzo Santagata  
Membre : Mme Sarah Sculati  
Suppléant : M. Benjamin Lobo

Pour information, les commissions permanentes suivantes sont reconduites comme suit :

Nomination des délégués de la Commune à EPUDEHL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac) :

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Délégué : M. Sébastien Fontannaz
3. Délégué : M. Roland Barras

Commission du feu SDIS du Haut-Lac (association intercommunale pour le service de défense incendie et secours) :

1. Délégué : M. Olivier Clément
2. Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission de gestion intercommunale des écoles (Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac) :

1. Délégué : M. Yvan Burnier

Commission de recours en matière d'impôts :

1<sup>er</sup> membre : M. Emanuele Ferrara  
Membre : Mme Louisa Mange  
Membre : Mme Carine Deladoey  
Suppléant : M. Christian Chatelan

Commission de salubrité publique :

1<sup>er</sup> membre : Mme Thérèse Raja (Geertruda Maria)  
Suppléant : M. Dominique Weber

Commission de la taxe de séjour :

1<sup>er</sup> membre : M. Sébastien Fontannaz  
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier  
Membre : M. Christophe Roumier

Commission Animation du village :

1<sup>er</sup> membre : Mme Coraline Borloz Mottier  
Membre : Mme Marielle Girardoz  
Membre : Mme Corinne Rey  
Membre : M. Christophe Roumier  
Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Commission « Village fleuri » :

1er membre : Mme Christine Allamand  
Membre : Mme Marielle Girardoz  
Membre : Mme Janine Dufour  
Suppléante : Mme Suzana Tileva

Pour rappel, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission de l'aménagement du village et plan de circulation :

1er membre : M. Maurice Borloz  
Membre : M. Christian Chatelan  
Membre : Mme Carine Deladoey  
Membre : M. Emanuele Ferrara  
Membre : M. Sunil Khurdi  
Suppléant : M. Sébastien Fontannaz

Commission pour les Archives de l'administration :

1er membre : Mme Evelyne Lüthi  
Membre : Mme Jacqueline Reymond  
Membre : M. Maurice Borloz  
Suppléante : Mme Odile Trottet

Commission Jardin d'enfants – 2ème partie :

1er membre : M. Patrice Dumusc  
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier  
Membre : Mme Corine Rey  
Membre : Mme Marielle Girardoz  
Membre : Mme Karin Boismoreau  
Suppléante : Mme Catherine Fankhauser

Commission règlement du Conseil général de Rennaz modifications :

1er membre : Mme Valérie Teissl  
Membre : M. Emanuele Ferrara  
Membre : M. Dominique Weber  
Suppléant : M. Vincenzo Santagata

Commission règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux :

1er membre : M. Sébastien Fontannaz  
Membre : M. Christophe Roumier  
Membre : M. Christian Chatelan  
Suppléante : Mme Régine Bernet

Commission règlement communal sur la vidéo surveillance :

1er membre : Mme Helena Mayor  
Membre : M. Michel Mingard  
Membre : M. Bernard Trottet  
Suppléante : Mme Brigitte Sculati

Commission pour le nouveau collège intercommunal (ASPIHL)

1er membre : M. Dominique Weber  
Membre : Mme Brigitte Sculati  
Membre : M. Sunil Khurdi  
Membre : M. Sébastien Fontannaz  
Membre : M. Yvan Burnier  
Suppléante : Mme Carine Deladoey



## **8. Divers et propositions individuelles**

### Nomination dans les commissions, le Président

Afin de pouvoir utiliser au mieux les compétences de chaque membre, le bureau du Conseil général a l'intention d'envoyer un document demandant de bien vouloir lui transmettre les compétences professionnelles, les intérêts, les talents cachés, les hobbies de chacun, ceci afin de pouvoir en tenir compte lors de la répartition des conseillers dans les commissions. Ces données seront précieuses, mais sont bien évidemment facultatives. Pour ceux qui portent une grande importance à la confidentialité des données privées, celles-ci ne seront connues que du bureau.

### Rapport de la Commission consultative intercommunale des écoles, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier fait lecture du rapport à l'assemblée.

### Site Internet [www.rennaz.ch](http://www.rennaz.ch), M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz a deux questions par rapport au site Internet.

Il demande si le bureau du Conseil a un accès au site pour traiter les affaires liées au législatif. La réponse est négative. Les modifications sont faites par OFISA ou le personnel de l'administration communale.

Pourquoi les préavis des années 2007 et 2008, ne sont-ils plus sur le site ? M. Charly Monnard prend note de la remarque. Il y a en effet une erreur.

### Informations pour les délégués aux associations, M. Emanuele Ferrara

M. Emanuele Ferrara demande s'il est possible de mettre à disposition sur le site Internet la liste des associations et des ententes intercommunales pour lesquelles des membres sont délégués ou représentants, ainsi que tout document y relatif avec les informations complètes sur les tâches, la gouvernance, les statuts, les comptes, les rapports de gestion etc.

M. Charly Monnard explique que la masse de documents est conséquente pour chaque association. Une solution doit être réfléchie quant à la possibilité de transmettre une documentation adéquate.

### Les hirondelles de Rennaz, M. Yvan Burnier

Pour information, les hirondelles sont protégées par plusieurs lois. Il est interdit de détruire leur nid. Rennaz accueille une des plus grandes colonies de Suisse. Le Canton de Vaud subside l'installation des planches sous les nids pour protéger les façades des souillures dues aux fientes. Il faut prendre contact avec la Municipalité pour les démarches.

### Place de sport des jeunes, Mme Sarah Sculati

Mme Sarah Sculati demande si des arbres fruitiers pourraient être plantés autour de la place de sport des jeunes. Mme Muriel Ferrara répond que pour l'instant il est question de l'installation de bancs et d'une table de ping-pong. Il faudra voir comment évolue l'utilisation du terrain sportif.

### Idée de séance, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber propose de décentraliser une prochaine séance du Conseil général de Rennaz, dans la salle du Grand Conseil Vaudois à Lausanne.

### Fête du Village, 25 et 26 août 2017, Mme Coraline Borloz Mottier

Le thème de la fête est « Rennaz sous les olympiades ». Elle est prévue sur le terrain communal à côté de la Maison de Commune et devant le collège où une scène pour les concerts sera montée. Les bénévoles sont les bienvenues ! Le programme de la fête sera distribué en tout-ménage.

### Dates des déchets encombrants, Mme Coraline Borloz Mottier

N'ayant pas trouvé l'information, Mme Coraline Borloz Mottier propose que les dates des déchets encombrants soient mises sur le site Internet de la commune.

### Carrière d'Arvel, le Syndic

La Municipalité demande au Conseil général de prendre position par rapport aux poussières récurrentes. La convention passée entre les associations de défense de l'environnement, SOS Arvel et le Canton n'est pas respectée.

Cette demande est passée en vote et est approuvée **à main levée par 32 oui, 1 non et 1 abstention.**

Une lettre de protestation au Conseil d'Etat sera donc envoyée au nom du Conseil général.

Caisse de pension communale, le Syndic

Le Syndic fait part à l'assemblée de problèmes survenus par rapport à la caisse du IIe pilier. La Municipalité est dans l'étude d'une solution pour pourvoir en changer. Les démarches ne sont pas évidentes.

Administration, le Syndic

M. Charly Monnard revient sur l'augmentation du taux d'activité de 20% de Mme Béatrice Gutmann qui n'est pas au budget 2017. Le Commission de gestion et finances a été informée de cette décision d'urgence prise par la Municipalité.

Après avoir entendu l'assemblée sur le sujet, il a été convenu que cette décision faisait partie des compétences municipales. Le budget 2018 présenté en décembre prendra en compte la modification et une information explicative sera fournie lors du rapport de gestion 2017 à la présentation des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h20 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié pour cette dernière séance de l'année législative.

**Au nom du Conseil Général**



Le Président  
Florian Dutoit



La Secrétaire  
Valérie Teissl

Rennaz, le 30 septembre 2017  
Modifié, le 28 octobre 2017.